

Compte rendu du séminaire du 22 mai 2015 sur « Les circulations à Paris » par Boris Bove

La circulation des hommes et des nouvelles

- **Joël Blanchard, « La circulation des nouvelles sous Louis XI d'après la *Chronique scandaleuse* »**

Si on entend « nouvelle » par information factuelle, on la trouve rapportée, dans la *Chronique scandaleuse*, principalement sous trois formes : avis d'ambassadeurs, panneaux officiels ou officieux, proclamations orales. Le vecteur de l'information influe sur l'altération éventuelle de son contenu par sa nature mais aussi selon la géographie de l'information et de sa réception.

La question est particulièrement importante pour le règne de Louis XI qui a utilisé, voire manipulé l'information pour servir sa politique. L'information est donc le second pilier de sa politique, après la justice. La chronique se fait inconsciemment l'écho des manipulations de l'information, voire de la désinformation orchestrée pour le roi.

La *chronique scandaleuse* de Jean de Roye^[1] n'en a que le nom : le terme scandaleux n'est ajouté qu'au XVI^e siècle et la chronique n'est pas spécialement critique envers Louis XI, bien au contraire. L'auteur est notaire au Châtelet et concierge de l'hôtel du duc de Bourbon. L'entreprise est individuelle mais les motivations de l'auteur restent mystérieuses. S'agit-il de mémoires privées ? D'une chronique urbaine ? On ne connaît pas son public et la tradition manuscrite est limitée à 2 manuscrits.

On y trouve trois types d'événements :

- des faits divers célèbres, comme dans toutes les chroniques, ce qui manifeste une communauté de centres d'intérêts. Ces faits divers sont souvent associés à une rumeur, parfois démentie par le chroniqueur pour asseoir la véracité des autres faits divers rapportés (ce qui est un topos de l'écriture des chroniques)
- les faits parisiens : l'auteur s'intéresse beaucoup à tout ce qui se passe dans les hôtels de l'élite parisienne. On apprend ainsi que le roi loge volontiers chez ses serviteurs, même à Paris – en particulier chez son compère Denis Hescelin. La chronique dessine le milieu parisien proche du roi, et il en ressort l'impression d'une forte alliance entre l'élite parisienne et Louis XI, en particulier lors de la Guerre du bien public.
- la Guerre du bien public racontée au jour le jour, qui occupe un tiers de la chronique. L'auteur souligne la proximité du roi avec les Parisiens : le roi dort à Paris plutôt qu'à Vincennes, la reine accouche à Paris, Louis XI déclare vouloir régner depuis Paris. L'auteur est très bien renseigné sur les déplacements du roi, probablement du fait des nombreuses ambassades de la ville pour informer le roi de la situation politique locale.

L'auteur est friand des affaires judiciaires – déformation professionnelle peut-être pour ce notaire ? Il semble avoir copié des arrêts judiciaires d'après les registres judiciaires, ce qui pose la question de son accès aux sources. Il est aussi attentif au support de la nouvelle : cris publics aux carrefours (jamais nommés), mais aussi « écritures exposées », en l'occurrence une pierre gravée au Lendit (« ici est le lieu de toutes les trahisons ») qui garde probablement la mémoire d'une réparation d'honneur, ce serait donc une écriture judiciaire. L'auteur est aussi attentif à la réception des nouvelles : il discute la valeur des événements étrangers (« s'y fie qui voudra »).

Ce texte est à rapprocher des autres chroniques parisiennes (celle de Maupoint par exemple) pour tenter de comprendre les intentions de l'auteur : il est fier de sa ville, il met en valeur le soutien des Parisiens au roi, il a toujours une raison de rapporter une nouvelle et pas un autre, mais ces choix se rapportent-ils à ses goûts ? ou à ceux de son public ? Mais visait-il un public ?

- **Véronika Novak, « Promenades criminelles. Les cadres des déplacements urbains aux XV^e-XVI^e s. d'après les lettres de rémission parisiennes »**

Il s'agit de saisir l'espace vécu au travers des sources judiciaires qui narrent des tranches de vie dans lesquelles on peut glaner des informations sur le voisinage ou la perception de l'espace.

Le corpus est composé de 93 lettres, entre 1400 et 1568, sans toutefois résulter d'un dépouillement systématique (sauf vers 1500). Les coupables racontent les circonstances du crime et racontent leur vie quotidienne pour souligner la spontanéité du crime, circonstance atténuante. Ce dossier a été complété par deux séries de témoignages judiciaires (dont l'enquête après le meurtre de Louis d'Orléans).

Le principal lieu du crime est la rue mais la taverne et la maison étant ses antécédents, la lettre dessine un itinéraire. Quel est l'espace utile de ces gens ? Retrouve-t-on village urbain que les sociologues et les urbanistes évoquent avec nostalgie comme constitutif de la sociabilité des villes d'Ancien régime qu'ils opposent à la ville contemporaine ?

L'espace vécu semble au contraire très limité d'après le témoignage de ces sources : un domicile/travail distants de 1 500 m sont jugés trop éloignés ; un même hôtel est désigné de façon très différente selon le lieu d'habitation du témoin : proche, il l'appellera du nom du propriétaire, à distance moyenne, du nom de l'enseigne, éloigné il le situera par rapport à un bâtiment remarquable voisin. Seuls les voisins immédiats connaissent donc le propriétaire de l'immeuble : le voisinage vécu semble donc tout aussi limité que dans la ville contemporaine. L'espace du vol va dans le même sens : des voleurs de chandelles au cœur de Paris ne réussissent pas à revendre leur butin à une chandelière quelques rues plus loin, car ils sont connus, mais y parviennent aux portes de la ville, où ils sont inconnus. Il est probable cependant que l'étendu de l'espace mis en œuvre dans la narration varie avec la typologie des crimes (le voleur étant poussé à se déplacer loin au contraire de la bagarre pour réparation d'honneur qui n'a de sens qu'en pays de connaissance).

Si on s'intéresse aux lieux de sociabilité, comme les tavernes, on constate qu'elles sont extrêmement nombreuses (mais ceci fait aussi partie du mythe de Paris, cf les 4 000 tavernes données par les Éloges de la ville) et pas spécialement situées sur les axes de communication : 50% sont dans des petites rues. Elles offrent donc un service de proximité : pas besoin d'aller loin pour en trouver une, ce qui conforte l'impression d'une sociabilité urbaine de faible rayon d'action (les étudiants de la Nation anglaise se rendent dans des tavernes à 300 m de leur lieu de réunion).

Les itinéraires des bandes de jeunes s'affrontant la nuit à d'autres montrent des déplacements plus amples, qui sortent parfois des murs, attirés par les tripots des faubourgs et les fossés. Mais peut-être est-ce un effet de source car la plupart des crimes ont lieu le jour. Quoiqu'il en soit les crimes de ces bandes de jeunes font ressortir des clivages sociaux, beaucoup plus que territoriaux, ce qui les oppose aux crimes commis par des ruraux, qui s'inscrivent dans une forte territorialité (défendre le village et son finage contre un autre village).

[1] Une traduction par Joel Blanchard vient de paraître aux éditions Pocket (coll. « Agora »).